

PV N°2 – 2012/2013 Réunion du 08 novembre 2012

Présents : MM Trausch G., Kivits Ch., Aigret Ph. Et Herquin P.

Invités présents :MM Nivarlet J., Ringlet J. et Henquet G.

Excusés : MM Servais Ch. et Regnier M.

La séance débute par un moment de recueillement à la mémoire de la maman de Mr. Ch. SERVAIS et la sœur de Mr. J. NIVARLET.

G. Trausch invite ensuite l'assemblée à suivre l'ordre du jour transmis auparavant.

I.Approbation des PV n°1 de la réunion du 13/09/20 12

Le PV est approuvé.

II. Correspondances

Mr C. SERVAIS : rapport de l'assemblée Générale de la F.R.B.B. du 21 juin 2012

Mr P. MOYANO BC LOYERS (1579) : question concernant l'indemnité de formation réclamée pour un « non joueur ». Réponse faite à l'intéressé par le Président.

Mr L. LOPEZ Secrétaire général AWBB: formation « archivage »

Mr J.L. ROMNEE : BC NEW PROFONDEVILLE (2624) : question sur le contrôle des feuilles de matche (avant et/ou pendant une rencontre).Le CP Namur a rappelé aux arbitres locaux les consignes administratives en cette matière.

III. Remarques et commentaires à propos des différents PV des instances FRBB et AWBB.

PV du 17/09/2012 du C.A. – point 7.3 application PC 16:

P. HERQUIN signale que lors d'une rencontre à Mariembourg un arbitre namurois n'a pas appliqué les directives mentionnées audit procès-verbal. P. Aigret veillera à clarifier le problème.

IV. Préparation de l'AG-AWBB du 24 novembre 2012

a) Notre représentation :

P. HERQUIN est désigné, par le groupe, comme membre « effectif », en remplacement de Mme Cl.PORPHYRE, devenue membre du CA de l'AWBB. Les quatre membres « effectifs » sont les suivants :G. TRAUSCH, M. REGNIER, P. AIGRET et P. HERQUIN. Un courrier sera transmis à la direction de l'AWBB afin de les informer de cette décision.

La représentation namuroise sera composée de : G.TRAUSCH, M.REGNIER, P.AIGRET, P. HERQUIN .

b) Analyse de l'ordre du jour :

Le Groupe analyse l'ordre du jour de l'A.G. de l'AWBB de ce 24 novembre ; à ce sujet :

- P. AIGRET signale que la prochaine réunion de la Commission Financière se tiendra le 15/11/2012. Il souhaite que toutes les remarques éventuelles concernant les budgets 2012-2013 lui soient transmises, par les membres du Groupe, le plus rapidement possible.

- Document 7 de l'O.J. - Admission, radiation, démission des clubs
Le BC SOMBREFFE (2634) ne figure pas sur la liste des clubs ayant démissionné alors que le CP de Namur en a été avisé fin de saison 2011/2012.

V. Divers

- Suite à APPEL lancé pour compléter le Groupe des Parlementaires, nous n'avons reçu aucune candidature pour nous rejoindre.
- En application du PA70.B.2, le Groupe remarque n'avoir enregistré aucune demande d'avis pour la désignation du membre namurois dans le Département Ethique et Egalité des chances.

- PC56

G. TRAUSCH relate un courrier transmis par le Trésorier M. COLLARD au sujet de l'application, du PC56 pour les clubs de l'AWBB alignant des équipes en divisions nationales. Le président estime qu'une évaluation de l'application et des montants prévus au PC56 s'impose.

P. AIGRET trouve que, par « équité », le PC56 devrait être d'application pour tous et pour autant qu'il y ait une concertation préalable des différents « acteurs » (VBL y compris).

- PM 12

G. TRAUSCH rappelle qu'une réévaluation des montants fixés au PM 12 (indemnité de formation) si envisagée, doit faire l'objet d'un accord préalable de la Communauté Française. On constate qu'actuellement l'indemnité reversée n'est plus toujours en adéquation avec les montants en application depuis 2002. P. AIGRET fait remarquer qu'une dérogation a été trouvée, en cette matière, pour ce qui concerne les joueurs/joueuses du Centre de Formation et que ce « précédent » pourrait servir de piste de réflexion.

- PC32.3

G. TRAUSCH constate que le nombre de coaches « licenciés »/club est nettement insuffisant par rapport aux équipes alignées en championnats (voir les montants en application pour non présentation de « LC ») L'obligation de présenter un diplôme pose parfois problème à certains clubs : une application à nuancer pour certaines catégories ? J. RINGLET estime que la formation est indispensable pour un bon accompagnement des équipes.. De plus il rappelle que celle-ci est également imposée par l'Administration de l'ADEPS.

- L'avis des clubs à propos des réflexions ci-dessus (PC56/PM12 et PC32.3) nous intéresse.

- Archivage

P. HERQUIN a assisté à la formation proposée par la direction de l'AWBB. Un agenda a été établi afin de veiller à présenter et expliquer le projet à tous les acteurs (parlementaires, province, judiciaires...). 2 clubs/province désignés par les CP provinciaux seront conviés à ladite formation. Le projet fonctionne actuellement en phase « test ».

- L'A.G. de l'AWBB mars 2013

Un courriel est adressé aux clubs, instances de la province, les invitant à transmettre textes ou idées pour éventuelles propositions de modifications au R.O.I. qui seront examinées en mars 2013. Réponses pour le **31/12/2012 au plus tard**.

Tout membre peut également transmettre au Groupe textes ou idées.

Prochaine réunion le jeudi 13/12/2012 à 19 H 30 « Taverne 500 » à Jambes.

HERQUIN Pascal,
secrétaire

TRAUSCH Gérard,
président